

Avant-propos

La guerre de Vendée en 1793/1796 aux prémices de la République Française. Batailles importantes, défaites des Blancs et anéantissement des Vendéens ainsi que destruction de la Vendée par les colonnes infernales du Général en Chef Turreau.

Peut-on parler de génocide prémédité ? On pourrait le penser au vue des évènements passés, tellement la République désirait en finir définitivement avec la Vendée. Tous les moyens furent mis en œuvre pour y arriver, et la « haine » des républicains envers les Blancs de Vendée étaient telle que même les enfants et nouveaux nés payèrent le prix de s'être levé contre la République. Bien sûr, les hommes au pouvoir à la Convention avait soif de sang et la terreur était chose courante en ce temps là, mais bien plus encore elle le fut en Vendée !!...

Il fallait à tout prix en finir et la « bestialité » des hommes fut mise à jour ! Rien ne les arrêtaient dans leur soif de massacres, et tous les moyens étaient bons pour « punir » les Vendéens de s'être levés contre la République.

On a beaucoup écrit sur les guerres de Vendée en les reliant au fait que l'église en fût un des édifices fondamentaux, qui leur donnait le droit de lever des armées, faites de pauvres gens (en général des paysans), qui pensaient que le fait de se battre leur laissait le choix d'aller en enfer ou au paradis. En 1857, Mgr Pie nous le décriât lors de l'éloge funèbre de la Marquise De La Rochejaquelein. "Un malheureux homme du Bas Poitou se battit longtemps contre les gendarmes : Il avait reçu 22 coups de sabres. On lui criait : "Rend-toi !" Il répondait "Rendez moi mon Dieu !", et il expira ainsi. Mes frères, dans ce trait unique, vous avez toute l'histoire du duel acharné qui se continuera. la Révolution brandissant son sabre sur la Vendée et lui criant "Rend-toi !", la Religieuse Vendée se défendant avec énergie et, jusqu'au dernier soupir, répondant : "Rendez moi mon Dieu." Ce dialogue est le plus pathétique de sept ans de guerre, de deux cents prises et reprises de villes, de sept cents combats particuliers, de dix sept grandes batailles rangées, enfin de tous ces exploits éclatants qui égalent les plus hauts faits d'armes de l'antiquité."

Le 12 Juillet 1790, l'Assemblée Constituante, voulant placer le clergé sous la dépendance de l'Etat, vote la constitution civile du clergé, mettant fin au Concordat datant de 1516. On ne parle plus de Souveraineté Pontife dont l'autorité est méconnue. On supprime les évêchés et les Evêques ne sont plus sous la directive du Pape, et qui de plus est, ils doivent être élus par l'assemblée électorale du département. Grâce à ce stratagème, l'Assemblée Constituante veut subordonner la religion au pouvoir civil, mais portant préjudice et atteinte aux consciences, elle va créer

ce qui fût un véritable conflit au sein des terres de France ! De ce fait, le 27 Novembre 1790, elle ordonne aux ecclésiastiques de prêter le serment civique et pour ainsi obéir à la constitution. Mais ce que l'on redouta le plus arriva et le souverain pontife condamna cette constitution. La rupture fût complète et ouvra donc le chemin à la guerre religieuse. Evidemment, la plupart des prêtres refusèrent de prêter serment. Dès lors, deux camps furent constitués. D'un côté, les prêtres constitutionnels et de l'autre les prêtres réfractaires où insermentés qui doivent se cacher pour diffuser la bonne parole et officier dans la clandestinité. De ce fait, ils seront pourchassés puis arrêtés où mis à mort par les autorités.

Les prêtres assermentés (constitutionnels), furieux de voir que nombre de fidèles refusèrent de participer à leurs offices, décidèrent de se venger. Ils dénoncèrent ceux qui étaient fidèles au Souverain Pontife et c'est ce qui va conduire les Vendéens, ainsi que les Chouans de Bretagne à se révolter contre l'autorité compétente. A ce terme, on considérait les prêtres assermentés comme des mauvais bergers.

La chasse fût ouverte ! Tout bon catholique fut jeter en prison ou mis en pâture. On offrit même des récompenses à qui dénonce untel ou untel officiant en cachette et ne déniait pas se soumettre à la Constitution. Déçus, perdus de n'avoir plus aucun endroit où se rattacher, certains prêtres, fidèles au Souverain Pontife, mènent une vie de débauche et finirent par fonder des foyers, reniant ainsi le serment qu'ils avaient fait envers Dieu. Pourtant, les Vendéens sont un peuple pieux et croyant en les vertus de l'église. En est la preuve le nombre de croix au long des routes et chemins, où, lors d'un enterrement, on s'arrête devant la croix, on se signe et où les femmes déposent une petite croix en bois pour rendre hommage au défunt.

Priver un peuple de ses convictions ne peut que l'amener à se révolter contre un état qui, on le verra par la suite ne veuille que sa destruction !!

Mais auparavant, essayons de cerner ce peuple redouté de tous et dont Bonaparte disait : les Vendéens sont des géants !

Tout d'abord, à cette époque, la Vendée ne fût pas ce qu'elle est aujourd'hui.

En 1789, sous le règne de Louis XVI, la France est divisée en Généralités dédiées aux états généraux. La Vendée s'étendait donc de Paimbeuf à Angers en passant par Nantes et Ancenis, redescendant jusque Saint-Maixent en passant par Saumur, Thouars et Partenay puis rejoignait les Sables en passant par Niort. Département immense que l'on nommait Généralité de Poitiers, et qui disparut en 1790 où le pays fut entièrement remodelé. Toutes les Généralités qui divisaient la France furent remplacées par des départements, divisés en cantons, districts et communes comme l'est encore la France aujourd'hui. Ainsi Nantes fut rattaché à la Loire-Inférieure, Angers au Maine et Loire Tours à l'Indre et Loire, Poitiers à la Vienne et Niort aux Deux-Sèvres. Enorme imputation d'une région qui fût l'une des plus dures à assermenter, avec celle de la Bretagne.

Mais, si vous le voulez bien, revenons à nos paysans Vendéens qui ont pour eux leur cœur et leur courage. Le paysan Vendéen vit en général assez renfermé dans son village ou sa métairie, ne fréquentant que très peu de monde. Il est ignare de toutes les idées nouvelles qui circulent en France depuis deux décennies. Plus souvent illettré que pensant ; bien que certains sondages affirment qu'en 1789, 40 % environ des parrains et des marraines savaient signer le registre.

Une proportion à peu près égale dans le Bocage comme dans la plaine, mais pas du tout inférieure à la moyenne française à la veille de la révolution. Si, comme on l'a

décrit, le paysan Vendéen vit reclus dans son village, il n'est pas contre certaines sorties occasionnelles. Il va aux foires, à pied évidemment car le Vendéen est pauvre, il est vrai que c'est un marcheur hors pair. Il part tôt le matin, bien avant le lever du soleil, vêtu de l'habit traditionnel : la blouse flottante, coiffé du chapeau raballet aux larges bords (mesurant environ 60cm d'un bord à l'autre), chaussé de sabots, le plus généralement tenu à la main car il ne fallait pas les user, armé d'un bâton ferré. Arrivé à destination, Cholet, Bressuire ou plus loin Nantes, il boit un petit coup de "folle" ou de muscadet pour se revigorer et s'enfoncer ainsi dans la foire. Fin connaisseur, le paysan apprécie le bétail à vendre, il entoure les bonimenteurs dont le bagout l'amuse, mais s'intéresse surtout aux luttes, de force ou d'adresse où les champions improvisés montrent leur vigueur. Entre temps, il retourne à la folle où au muscadet. Le soir venu, c'est un peu éméché qu'il s'en retourne sur le chemin vers sa demeure. Il faut dire qu'il avait marché toute la journée et le port du bâton ferré était pour lui une défense en cas de mauvaise rencontre. Bien souvent, il chantonne afin de lui donner du courage et oublier la fatigue, et quand, approchant de sa demeure, il "yousse" pour prévenir femme et enfants de son retour, souvent tard dans la nuit, las de sa longue marche, mais toujours prêt à partir à l'ouvrage dès le lendemain au lever du jour.

Car le Bocain est un rude travailleur ! C'est vrai qu'il en a besoin beaucoup pour pouvoir élever sa famille. Famille souvent très nombreuse dans le Bocage Vendéen souvent de 6 à 12 enfants. Pourtant dans le Bas Poitou comme dans le reste de la France, la mort frappe à grands coups parmi les tous petits. A cette époque, les deux tiers des enfants meurent avant 7 ans. Mais la fécondité est telle que toujours une ribonnelle de marmots, plus ou moins ébouriffés, dévorent avec appétit le pain de seigle autour de la table de la maison (dans les métairies, la maison est

la pièce principale : cuisine, salle à manger, chambre, etc...)

Dans le Bocage, deux espèces de gens se côtoient : les maîtres et les paysans, et le métayage est de rigueur. Il crée des liens précieux entre eux. On élève le plus souvent des moutons et des "aumailles" (bêtes à cornes), et c'est l'une des principales ressources de cette région au sol peu riche et argileux. Et quand par hasard la maladie décimait le troupeau, les pertes se répartissaient entre maîtres et paysans, à l'inverse, quand la récolte est bonne, chacun se congratule ! Quand on parle de récolte, il faut bien sûr parler du seigle car sur un sol pauvre, c'est la culture prédominante. On mange à longueur d'année du pain de seigle, aussi bien chez le paysan que chez l'artisan.

A cette époque, il est incroyable de voir le nombre d'artisan. Sans parler des "bordiers" qui joignent un métier à la culture d'une ou deux parcelles, Sans insister sur les journaliers et journalières qui se louent pour les foins, la moisson, le lin, les vendanges, essayons d'en savoir un peu plus sur ceux qui vivent vraiment de leur métier. Il existe dans chaque village un sabotier, un menuisier, un forgeron, etc.

— Le sabotier fabriquait deux paires de sabots : La première de "vergne" (l'aulne donnant un bois léger) pour l'été était vendue sept sous, la deuxième, de frêne pour l'hiver, était vendue neuf sous.

— Le menuisier fabrique, lui, les meubles les plus divers, du lit des jeunes mariés jusqu'au cercueil des défunts. Il à l'art de tailler dans le bois de chêne des armoires indestructibles ;

— Le forgeron lui, fournit les ferrures nécessaires au montage des meubles, il est artiste en son genre. Aujourd'hui il aiguise les socs des charrues, demain il saura redresser les faux pour les emmanchées à l'envers, il fera des piques et réparera les fusils. A ses heures, il est également dentiste bénévole. Si vous avez mal aux dents,

prenez chez le forgeron ! Il ne sera pas en peine pour vous soulager du mal. En un tournemain, avec sa pince, sans anesthésie, sinon sans douleur, il saura vous extraire la dent récalcitrante. Et qui de plus est, c'est gratuit !! Quand aux meuniers, ils forment une corporation aussi nombreuse que pittoresque. Sur les rivières moyennes, les moulins se succèdent tous les deux où trois kilomètres. Chaque meunier possède deux moulins : un pour l'hiver, l'autre pour l'été. Le moulin d'été est un moulin à vent, dont les grandes vergues brassent l'air sur la hauteur voisine. Ces moulins sont inaccessibles en charrette, et c'est à dos de cheval que se faisait le transport. Le meunier partait tôt le matin, chargeant deux, trois sacs de farine, s'arrêtait dans une métairie, dépose un sac de farine, et en contre partie, charge un sac de grain. Tout est question de confiance entre farinier et paysan. Le meunier se payait en prélevant une "craule" (espèce de casserole) dans le sac de son client.

Et que dire des tisserands ? Le bruit de leurs métiers emplît certains bourgs comme Les Epesses, Mortagne, Saint-Laurent-sur-Sèvres, Chambreaud, Saint-Malo, Saint-Prouant, etc. Toute la région de Pareds (canton actuel de La Chataignerie, Chantonay, Les Herbiers et Pouzauges) était jadis occupée aux tissages. S'il y a tant de tissages, c'est que, chaque année, dans chaque métairie on cultive un carré de lin. Le travail du lin demande une main d'oeuvre et un temps considérable. Les femmes sont là dans leur élément. Il faut dire que l'arrachage de la fine tige, brin à brin, le battage de la graine destinée aux cataplasmes, le rouissage, le broyage de l'écorce à l'aide de gros rouleaux de pierres est un dur labeur. Sana compter sur le bruit sec de la "mailloche" qui claque des journées entière dans la cour de la ferme. Une âcre poussière envahit les lieux. Les journalières gagnent quatorze sous pour dix heures de travail pénible. Mais chaque labeur porte ses fruits. Lorsque les écheveaux s'amoncellent, arrive le tis-

serand pour les ramasser. Il revient quinze jours après, portant sur l'épaule un large rouleau de bonne toile. On y découpe des draps de lit, rugueux certes, mais quasiment inusables. Quand le maître passera, la métayère saura discrètement ouvrir l'armoire renfermant les draps, attestant de la qualité d'une famille paysanne.

Voilà donc une image du paysan Vendéen, courageux, ne lésinant pas à la besogne, et prêt à tout pour cette terre qu'il affectionne. Mais derrière ces paysans se trouvent les maîtres à qui ils doivent rendre des comptes. Le maître est souvent un bourgeois de la ville voisine : Cholet, Bressuire, Mortagne, Pouzauges, La Chataignerie, Les Herbiers, Montaigu, Les Essarts. Les relations entre la paysannerie et la bourgeoisie manquent fréquemment de cordialité. Il faut dire que les bourgeois tiennent à garder leurs distances.

Mais heureusement, dans le bocage, certains nobles ont gardé intacte leur foi et leurs mœurs. Ils vivent eux aussi en dehors de leur temps, ils ne fréquentent ni les villes ni la cour. Le château et l'amenage (ensemble de métairies qui dépendent du château) forment un groupe social où les joies et les deuils sont communs. Les métayers portent le deuil à la mort du maître, et vice versa, le maître invite les métayers à la noce de ses enfants. La châtelaine compte d'ailleurs de nombreux filleuls dans l'amenage. Chacun, riche ou pauvre se rencontre aux champs, à l'église, sur les marchés. En exemple, lorsqu'une battue est décidée, le curé l'annonce au prône et au jour venu, nobles et paysans s'en vont ensemble courir le loup et le sanglier. Le respect du métayer pour son maître – il lui parle toujours à la troisième personne – n'est pourtant pas de l'obséquiosité.

P. de la Gorce dit ; très justement, du Vendéen qu'il est le « moins obséquieux » et le moins domesticable des hommes. Il ajoute ; c'est un être Fier, libre d'humeur et de

propos, susceptible, indépendant, presque rogue en sa Fidélité et n'accordant le respect qu'à la condition qu'on ne parût pas l'imposer. (P. de la Gorce : histoire religieuse de la Vendée). On ne saurait mieux définir le paysan Vendéen !

Venons en maintenant à l'aspect religieux de cette Vendée qui ne voulait pas céder aux caprices de la République, ni laisser s'exiler ses curés et évêques pour subir les offices des « jureurs ou prêtres conventionnels »

Deux évènements précèdent la venue de ces personnages.

1) La condamnation de la constitution civile du clergé, par deux brefs du pape, les 10 Mars et 13 Avril 1791.

2) Le pire, l'élection des évêques constitutionnels, qui va permettre de renouveler le clergé.

En Vendée, l'oratorien Jean Servant a refusé ce poste. Le 1er Mai, l'assemblée électorale se réunit de nouveau, mobilisant que très peu d'électeurs Le nouvel élu, François – Ambroise Rodrigue, consacré le 3 Juin à Paris, prend ainsi le titre d'évêque constitutionnel. Dans ce département difficile, il eut été préférable de choisir un modéré.

Selon Mercier du Rocher : « les électeurs ont choisis le théologien le plus intolérant et le plus dur qu'ait jamais vomi la Sorbonne ». Dès la fin Mai, le Grand Vicaire André de Beauregard réagit au nom de l'église par une lettre circulaire : Il met en garde les réfractaires contre la faculté qui leurs est laissé de dire la messe dans l'église paroissiale. D'après la loi, seul les assermentés peuvent en effet administrer les sacrements, ce qui expose les fidèles à tomber sous leur coup. Le Grand Vicaire entend ainsi isoler les schismatiques. Les non-jureurs doivent se considérer comme les seuls pasteurs légitimes. Ils doivent

à tout prix continuer à tenir les registres paroissiaux et aménager de nouveaux lieux de culte.

La rupture est ainsi consommée ; le problème pour les révolutionnaires est qu'ils n'ont pas les moyens de leur politique, surtout dans cette région aussi réfractaire. Savary, aussi bien que Mercier du Rocher reconnaissent que : « On doit faute de mieux prendre indistinctement tous ceux qui veulent bien se présenter. Le patriotisme tient lieu aux nouveaux venus de toutes les vertus. Bientôt les villageois sont supposés abandonner leurs « bons prêtres » ? Coupables d'être montés en première ligne exprimer leur réticences communes envers la Révolution.

A leur place, on nomme « des prêtres assermentés » qui sont la honte du sacerdoce et le rebut de la société Des étrangers qui doivent leur promotion à leur seule allégeance au pouvoir. Effectivement, des intrus infiltrés dans les communautés paroissiales.

Voilà donc les hommes auxquels les ruraux doivent maintenant ouvrir leur conscience. En installant les ju-reurs, les patriotes mettent un point d'honneur à s'annexer ces lieux à forte signification symbolique au sein de l'espace rural que sont : l'église, le presbytère et le cimetière. Grâce à ces intrus, la Révolution entend s'installer au cœur du sacre paroissial.

C'est un traumatisme majeur pour la communauté !

Profondément religieux, les Vendéens avaient entière et absolue confiance dans leurs prêtres, et aucun événement important de la vie ne s'accomplissait sans que le curé eut le premier rôle et sa place d'honneur avec le Seigneur. On conçoit quelle influence devaient exercer les prêtres sur pareil peuple : influence d'autant plus grande que dans ce pays la richesse n'avait point corrompu les mœurs et qu'ils exerçaient un ministère tout paternel. Le curé avait un empire absolu sur ses paroissiens : c'était pour eux le dispensateur des grâces célestes, la première puissance de l'état. Il faut dire que le Vendéen est fidèle aux traditions